

**OPTIMISEZ LE POTENTIEL
DE PERFORMANCE DE VOTRE
CONTRAT D'ASSURANCE VIE,
DE CAPITALISATION OU DE
VOTRE PLAN D'ÉPARGNE
RETRAITE**

HELIANTE FLASH MAI 2026

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'un plan d'épargne retraite, d'une durée d'investissement de 8 ans maximum, à compter du 19 Mai 2026.

Titre de créance émis par HSBC Continental Europe (l'« Emetteur »), Émetteur agréé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») et par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR »), présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

La valeur de ce produit est indexée sur un indice à décrément fixe de 5 % par an retiré quotidiennement. Un indice à décrément est une composante complexe du produit qui peut avoir un effet négatif sur le rendement à l'échéance.

L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Emetteur.

Offre à durée limitée.

Commercialisation du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026 pouvant être clôturée sans préavis.

L'investisseur est sur le point de souscrire à un support qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Code ISIN : FR0014013WW5

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Document à usage interne uniquement



Une marque Le groupe Groupama

**2 % BRUT⁽¹⁾⁽²⁾
PAR TRIMESTRE ÉCOULÉ⁽¹⁾⁽²⁾
SOIT 8 % BRUT⁽¹⁾⁽²⁾
PAR ANNÉE ÉCOULÉE⁽¹⁾⁽¹⁾**



Helianté Flash Mai 2026

HELIANTE FLASH MAI 2026 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum.

Il permet de bénéficier d'un gain conditionnel de 2,00 % brut^{[1][2]} pour chaque trimestre écoulé, soit 8,00 % brut^{[1][2]} par année écoulée, de l'année 1 à 8, ainsi que d'un remboursement anticipé du capital initial^{[1][2][3]} si l'indice Euronext Transatlantic Sector Titans Decrement 5% (ci-après « l'Indice ») est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation trimestrielle^[4].

À défaut, à l'échéance finale des 8 ans^[5] :

- Un gain de 2,00 % brut^{[1][2]} par trimestre écoulé, soit 8,00 % brut^{[1][2]} par année écoulée, si l'indice n'est pas en baisse^[6] par rapport à son niveau initial.
- Le capital initial^[3] est remboursé à hauteur de 100 % brut^{[1][2]} si la baisse^[6] de l'Indice n'excède pas 25 % par rapport à son niveau initial.
- Si la baisse^[6] de l'Indice excède 25 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit une perte correspondant à la baisse de l'Indice excédant 25 % (exemples : 5 % si l'Indice baisse de 30 % ; 10 % si l'Indice baisse de 35 %....).

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'indice Euronext Transatlantic Sector Titans Decrement 5%.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie^[9], ainsi qu'un risque de perte partielle jusqu'à 75 % à l'échéance finale des 8 ans^[5] en cas de baisse^[6] de l'Indice de plus de 25 % par rapport à son niveau initial.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports, de capitalisation, Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation, et du plan d'épargne retraite Gan Nouvelle Vie.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement.

Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation.

Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.



AVANTAGES

- **Un gain de 2,00 % brut^{[1][2]} par trimestre écoulé, soit 8,00 % brut^{[1][2]} par année écoulée, depuis la date d'observation initiale (le 19 Mai 2026) :**

- si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation trimestrielle^[4] du trimestre 4 à 32 ;
- si les conditions de versement du gain de 2,00 % brut^{[1][2]} par trimestre écoulé, soit 8,00 % brut^{[1][2]} par année écoulée sont déclenchées, le gain du trimestre en cours ainsi que ceux des trimestres précédents seront versés (**effet mémoire**).

- **Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement du capital brut^{[1][2]} si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation trimestrielle^[4] du trimestre 4 à 31.**

- **En l'absence de remboursement anticipé automatique, un remboursement du capital brut^{[1][2]} à l'échéance finale^[5] dès lors qu'à la date d'observation finale^[4], l'Indice n'est pas en baisse^[6] de plus de 25 % par rapport à son niveau initial.**



INCONVÉNIENTS

- **Il existe un risque de perte partielle en capital jusqu'à 75 % :**

- à l'échéance finale^[5], si à la date d'observation finale^[4], l'Indice est en baisse^[6] de plus de 25 % par rapport à son niveau initial.

- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :**

- en cas de sortie anticipée^[7] (rachat^[8], arbitrage ou décès avant l'échéance finale^[5]) ;
- ou, en cas de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

- **Les gains sont plafonnés à 2,00 % brut^{[1][2]} par trimestre écoulé**, soit 8,00 % brut^{[1][2]} par année écoulée, même si la performance de l'Indice est supérieure.

- **Le rendement de HELIANTE FLASH MAI 2026 à l'échéance finale^[5] est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour des seuils de 100 % et 75 % de son niveau initial.**

- **L'investisseur^[10] ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 4 à 32 trimestres, soit de 1 à 8 ans.

- **L'investisseur^[10] est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du Titre de créance) de l'Émetteur.

- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5 % par an. **Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice à dividendes non réinvestis classique.**

Risque de marché : Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours [en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt], pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du support en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque lié à l'inflation : Si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement duquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur. (2) Hors frais de gestion du contrat. (3) Les termes « capital initial » ou « capital » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit «HELIANTE FLASH MAI 2026 » soit 1 000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des titres de créance structurés. (4) Dates d'observation trimestrielle de l'Indice : 12/05/2027 ; 12/08/2027 ; 12/11/2027 ; 11/02/2028 ; 12/05/2028 ; 11/08/2028 ; 13/11/2028 ; 12/02/2029 ; 11/05/2029 ; 13/08/2029 ; 12/11/2029 ; 12/02/2030 ; 13/05/2030 ; 12/08/2030 ; 12/11/2030 ; 12/02/2031 ; 12/05/2031 ; 12/08/2031 ; 12/11/2031 ; 12/02/2032 ; 12/05/2032 ; 12/08/2032 ; 12/11/2032 ; 11/02/2033 ; 12/05/2033 ; 12/08/2033 ; 10/11/2033 ; 13/02/2034 ; 12/05/2034.(5) La date d'échéance finale est le 12 Juin 2034. (6) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 19 Mai 2026, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial. (7) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance. (8) Le Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier. (9) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé. (10) L'investisseur correspond à l'assuré ou l'adhérent. (11) Le versement du gain est fonction de l'évolution de l'Indice Euronext Transatlantic Sector Titans Decrement 5% observé aux dates d'observation trimestrielle.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 12 Juin 2034, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Gan Patrimoine - Filiale de Groupama Assurances Mutuelles - Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros - RCS Lille 457 504 694 - APE : 6622Z - Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 - 59777 Euralille - N° d'immatriculation 09 051 780 - orias.fr - Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales - Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé) - contact@ganpatrimoine.fr - ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie - Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris

Caisse Fraternelle Vie - Société française pour favoriser la prévoyance & l'épargne - Société anonyme au capital de 460 000 euros (entiièrement versé)
RCS Lille 457 504 702 - APE : 6511Z - Siège social : 150 rue d'Athènes - CS 30022 59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances.

Credité photo : WIRESTOCK

Édition : Décembre 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique.

